



Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2022/07-18

Millonfosse, le 18 juillet 2022

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser, rue du 8 Mai 1945 (réparations localisées de la chaussée de la D158) par l'entreprise Jean LEFEBVRE le 25 juillet 2022 (1 jour).

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sur la D158- Rue du 8 Mai 1945 sera limitée à 30km/h sur l'emprise du chantier **le 25 juillet 2022.**

Article 2 : Le stationnement et le dépassement seront interdits sur l'emprise du chantier **le 25 juillet 2022.**

Article 3 : La circulation sera alternée par feux tricolores le **25 juillet 2022**

Article 4 : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

Article 5 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie de Saint Amand les eaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,



Gérald THURU

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr